

Circulaire n°4 du 20 novembre 2020

La présente circulaire complète la précédente (n°3).

Sommaire :

- La visite à l'église
- La visite aux personnes vulnérables

La visite à deux faces

Les services diocésains ont travaillé des propositions pour vous aider à initier une pastorale durable autre que celle « *habituelle* », souvent fondée sur les « rassemblements » (assemblées, réunions, rencontres etc.) aujourd'hui interdits.

Dans le dynamisme d'une Église en sortie, qui sort de son chez soi pour aller vers les autres, le temps de la pandémie nous invite à *visiter*. Visiter son église ou sa chapelle, seul ou en famille, pour prier ou rencontrer, c'est une façon d'aimer Dieu. Visiter un pauvre ou un proche en détresse, seul ou à deux, pour parler ou porter le Seigneur, c'est une façon d'aimer son prochain. Ces deux « *visites* » ou visitations réalisent le commandement de l'amour, unique mais à double face.

Ces initiatives vont marquer *durablement* notre pastorale bien au-delà de la levée du confinement et de la reprise des messes. De toutes façons, les mesures de reprise seront très progressives et nous ne retrouverons certainement pas notre fonctionnement « normal » avant des mois. Faisons de ce malheur une occasion de nouvelles initiatives.

Visitons et appelons à visiter, Dieu et notre prochain.

Questions pastorales

Visite à l'église

Nos pistes de travail sont les suivantes :

- Un **outil sera mis à disposition des prêtres et des EAP** pour prendre un temps de réflexion et permettre un accueil optimal dans nos églises, chacun en fonction de ses spécificités.
- Pour accueillir les visiteurs, une suggestion de **parcours pédagogique dans l'église** nous sera proposée. Elle permettra de découvrir chaque endroit d'un point de vue historique, artistique et spirituel.
- **Recenser les églises ouvertes** et les propositions qui y sont faites et les répertorier dans une carte interactive (comme pour Lourdes en Alsace le 15 août dernier).
- **Un parcours pour le temps de l'aveug** nous sera proposé avec des idées adaptables (dans l'église, à la maison).
- Une démarche **de pèlerinage au cœur de notre paroisse /église** sera développée.

Pour toute question, remarque ou suggestion, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : visite-aux-eglises@diocese-alsace.fr

Quelques pistes qui seront développées d'ici la semaine prochaine pour vous aider dans votre mission.

Visite aux personnes vulnérables

- Nous attirons votre attention sur le fait que le SEM, les Conférences Saint-Vincent-de-Paul, Caritas, etc. ont parfaitement le droit de poursuivre leur mission selon les données du décret du 29 octobre 2020.
- Les curés peuvent établir une attestation de bénévolat précisant « la durée de validité et la nature de la mission d'intérêt général qu'ils (les bénévoles) mettent en œuvre. »
- Il est important que le responsable qui envoie en mission garde le lien avec les personnes qui s'engagent pour les soutenir et relire avec elles leur action.
- Cette dynamique peut être l'occasion d'oser appeler de nouvelles personnes, peut-être un peu plus éloignées de nos cercles habituels. *Pensons à solliciter les jeunes qui souvent ne manquent pas de générosité.*

Quelques initiatives et idées possibles à faire connaître à tous les diocésains.

- Avoir une adresse mail dédiée qui soit une plateforme locale d'échange entre les besoins recensés et les offres de personnes volontaires.
- **Les personnes visitées peuvent être :**
 - Malades
 - personnes âgées
 - Personnes en précarité économique
 - Jeunes, particulièrement les étudiants en difficulté
 - personnes sans domicile fixe
 - personnes en détresse morale, marquées par la solitude, l'éloignement géographique des proches, l'instabilité sociale ou économique, le poids du confinement (couples, familles).
- **Les lieux où l'on peut rendre visite :**
 - Ehpad : en lien avec l'aumônerie ou le responsable SEM local
 - Domicile : s'annoncer avant ; respecter les mesures sanitaires (masque, gel, distance physique). La visite peut être possible à la fenêtre, au portail, dans le jardin de la personne visitée...
 - Rue
 - Remarques : lieux pour lesquels les visites sont réservées aux personnes dûment mandatées : hôpitaux, prisons, établissements médico-sociaux ou spécialisés
- **Autres types de visites**

Si la visite physique ne peut être possible, créer le lien par d'autres moyens :

 - Appels téléphoniques : aux personnes de l'immeuble, de la paroisse, aux proches de la famille éloignés physiquement...
 - Prendre des nouvelles des personnes par appel vidéo c'est user intelligemment des réseaux sociaux
 - Déposer des petits cadeaux : cartes, dessins, vidéos, petits bricolages de crèche, de bougeoirs... Ces cadeaux peuvent être réalisés par des enfants mais également par des personnes isolées qui trouvent ainsi du sens et du lien. Ils peuvent être offerts aux personnes des Ehpad mais également aux personnes visitées par le SEM ou autres visiteurs habituels.

Pour cela, recenser clairement les établissements et personnes dans le besoin.
- **La préparation spirituelle à la visite**
 - Se mettre en présence du Seigneur avant la visite, qu'elle soit physique ou par téléphone : la personne rencontrée va me transformer car je la visite au nom du Seigneur.
 - Garder la personne visitée dans la prière après la rencontre.
- **Questions ou remarques sur la visite aux personnes en précarité :**

Pour partager votre expérience pour qu'elle bénéficie à d'autres :

Préparez le chemin du Seigneur

Sermon du bienheureux Gueric D'Igny, abbé

« Préparez le chemin du Seigneur. »

Le chemin du Seigneur, frères, qu'il nous est demandé de préparer se prépare en marchant.

On y marche dans la mesure où on le prépare.

Même si vous vous êtes beaucoup avancés sur ce chemin,

il vous reste toujours à le préparer,

afin que, du point où vous êtes parvenus,

vous soyez toujours tendus au-delà.

Voilà comment,

à chaque pas que vous faites,

le Seigneur à qui vous préparez les voies vient au-devant de vous,

toujours nouveau, toujours plus grand.

Jean-Luc Liénard
Vicaire général